LE DIVORCE DE L’HOMME EN COLÈRE EST-IL VALIDE ?

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Mariage & divorce



Le divorce de l’homme en colère est-il valide ?
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 1min 44



Question :
Un questionneur de Libye dit : le divorce de l’homme en colère est-il valide ?

Réponse :

La colère est de différente sorte. Il y a la colère qui fait perdre la raison à l’homme à tel point qu’il ne sait plus ce qu’il dit. Dans ce cas, le divorce n’est pas valide, mais ceci est très rare. Il y a aussi la colère qui pousse l’homme à divorcer alors qu’il sait ce qu’il dit et en est conscient malgré qu’il soit en colère. Dans ce cas, le divorce est valide.

Et qu’Allah fasse miséricorde à Ibn Taymiya qui a divisé la colère en trois catégories :

1- Une colère qui fait perdre la raison à l’homme à tel point qu’il ne sait plus ce qu’il fait ni ce qu’il dit mais ce sont les gens qui l’ont informé qu’il a divorcé. Dans ce cas, le divorce n’est pas valide par consensus, d’après la parole du Prophète (صلى الله عليه وسلم) : « **La plume est levée sur trois personnes…** » parmi elles « **le fou jusqu’à ce qu’il retrouve sa raison.** ». Et celui là est considéré comme fou.

2- Une grosse colère sous laquelle il contrôle sa personne qui le pousse à prononcer le divorce alors qu’il ne veut pas divorcer. Ce cas là est-il comme le premier ? Il y a divergence à ce sujet.

3- Quant à la colère avec laquelle l’homme sait ce qu’il dit et ce qu’il souhaite, dans ce cas le divorce est valide et il n’y a pas de divergence à ce sujet. Et en général, l’homme ne prononce le divorce qu’en état de colère.

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu’Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com